16-4311-15

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL 5e SECONDAIRE: DEVIS

Québec

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL 5e SECONDAIRE: DEVIS

Direction générale du développement pédagogique
Direction du matériel didactique

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 2-550-06111-X

Dépôt légal - troisième trimestre 1983

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

LA FICHE D'IDENTIFICATION 5

PREMIÈRE PARTIE

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ET LE MATÉRIEL DIDACTIQUE 7

1.1 Résumé des orientations du programme 9

1.1.1 Diverses considérations 9
1.1.2 Les buts 10
1.1.3 Les principes directeurs 11
1.1.4 Les objectifs de formation 12

1.2 Les objectifs du programme 13

1.3 Critères généraux concernant le matériel didactique de base 13

1.4 Le matériel didactique de base nécessaire à l'enseignement du programme d'éducation économique 17

DEUXIÈME PARTIE

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE 19

2.1 Les objectifs traités dans le manuel de l'élève 21

2.2 Les éléments de contenu du manuel de l'élève 21

2.3 Un texte de base à caractère informatif 22

2.4 Des activités d'apprentissage 24

2.4.1 Des mises en situation 27
2.4.2 Des documents écrits 29

2.4.3 Des documents figurés 31
2.4.4 Des activités de synthèse 33
2.4.5 Des résumés 34
2.4.6 Des questions 34
2.4.7 Des activités d'évaluation formative 35

2.5 Les aspects physiques du manuel de l'élève 36

2.5.1 La forme du manuel 36
2.5.2 Le caractère attrayant, la résistance et la durabilité du manuel 36
2.5.3 La répartition du contenu 37

2.6 La présentation graphique du manuel de l'élève 38

2.6.1 La mise en pages 38
2.6.2 L'utilisation de couleurs 38
2.6.3 Les caractères typographiques 39
2.6.4 Les illustrations 39

2.7 Les outils de consultation 40

2.7.1 Un glossaire 40
2.7.2 Un index 40
2.7.3 Une table des matières 40
2.7.4 Une bibliographie 40
2.7.5 Des annexes 41

2.8 Le cahier d'exercices 42

TROISIÈME PARTIE

3. LE DOSSIER DE DONNÉES STATISTIQUES 43

QUATRIÈME PARTIE

4. LES CARTES MURALES 47

4.1 Le contenu des cartes murales 49

4.2 La représentation du contenu des cartes murales 50

4.3 Les aspects physiques des cartes murales 50

CINQUIÈME PARTIE

5. LE LIVRE DU MAÎTRE 51

5.1 Les éléments de contenu du livre du maître 53

5.2 Un ensemble d'indications et d'explications 53

5.3 Des informations et des suggestions d'activités complémentaires 54

5.4 Des éléments de contenu rattachés au dossier de données statistiques et aux cartes murales 55

5.5 Des éléments de réponse et des pistes d'interprétation . . . 55

5.6 Des suggestions en rapport avec l'exploitation pédagogique du vécu et du milieu des élèves 56

5.7 Des suggestions en rapport avec diverses formules pédagogiques 56

5.8 Des suggestions d'évaluation formative 57

5.9 Une bibliographie 58

5.10 Les aspects physiques du livre du maître 58

CONCLUSION 61

LISTE DES PRESCRIPTIONS

PRESCRIPTION 1
Une approche pragmatique axée sur le vécu de l'élève 14

PRESCRIPTION 2
Une démarche d'apprentissage cohérente et progressive 15

PRESCRIPTION 3
Une démarche d'apprentissage active, réflexive et synthétique 17

PRESCRIPTION 4
Le matériel didactique de base nécessaire à l'enseignement du programme 17

PRESCRIPTION 5
Les objectifs traités dans le manuel 21

PRESCRIPTION 6
Un texte de base: des informations et des explications portant sur les concepts de base 22

PRESCRIPTION 7
Les caractéristiques du texte de base 22

PRESCRIPTION 8
Les définitions des termes spécialisés ou techniques 24

PRESCRIPTION 9
Les activités d'apprentissage 25

PRESCRIPTION 10
La répartition des activités d'apprentissage 26

PRESCRIPTION 11
Les caractéristiques des activités d'apprentissage 26

PRESCRIPTION 12
Les mises en situation 28

PRESCRIPTION 13
Les documents écrits 30

PRESCRIPTION 14
Les documents figurés 32

PRESCRIPTION 15
Les activités de synthèse 34

PRESCRIPTION 16
Les questions 35

PRESCRIPTION 17
La forme du manuel de l'élève 36

PRESCRIPTION 18
La résistance et la durabilité du manuel 37

PRESCRIPTION 19
La table des matières 40

PRESCRIPTION 20
Aucun cahier d'exercices ou d'activités 42

PRESCRIPTION 21
Le dossier de données statistiques 43

PRESCRIPTION 22
Le contenu des cartes murales 49

PRESCRIPTION 23
Des indications et des explications concrètes et détaillées 53

PRESCRIPTION 24
Des informations, des suggestions de mises en situation et d'activités complémentaires 54

PRESCRIPTION 25
L'exploitation pédagogique des cartes murales 55

PRESCRIPTION 26
Des éléments de réponse et des pistes d'interprétation 55

PRESCRIPTION 27
L'exploitation pédagogique du vécu et du milieu des élèves 56

PRESCRIPTION 28
Une bibliographie sélective 58

INTRODUCTION

Le présent texte formule les instructions du ministère de l'Éducation relatives au matériel didactique DE BASE destiné à soutenir la mise en application du nouveau programme d'Éducation économique en 5e secondaire. Plusieurs de ces instructions ont valeur de PRESCRIPTION: elles portent sur des caractéristiques que le matériel de base devra obligatoirement comporter. Ces prescriptions sont numérotées et encadrées dans le texte. D'autres instructions ont valeur d'INDICATION: elles visent à faciliter le travail des auteurs et des éditeurs en leur apportant soit des informations utiles, soit des précisions sur les prescriptions.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le ministère de l'Éducation en 1979 dans le document intitulé L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et aux enseignants le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention de manuel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traitons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel* et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme, soit d'usage collectif** et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme.

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage

---

* Par exemple, le manuel de l'élève et le livre du maître.
** Par exemple, des cartes murales.

individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Éducation, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. En ce sens, le MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE a souvent des fonctions telles la motivation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc..

Le présent devis ne formule que des instructions relatives au MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE.

Le devis prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur connaît bien le programme et le guide pédagogique. Les auteurs de matériel didactique voudront bien se référer à d'autres documents du ministère de l'Éducation: publications à propos du S.I., des stéréotypes discriminatoires, de l'évaluation pédagogique, de la qualité linguistique, etc., disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

LA FICHE D'IDENTIFICATION

TITRE	Éducation économique
PROGRAMME OFFICIEL	Document du ministère de l'Éducation du Québec #16-3661
GUIDE PÉDAGOGIQUE	Document du ministère de l'Éducation du Québec #16-3661-01
TYPE DE PROGRAMME	Obligatoire en cinquième secondaire, formation générale et professionnelle.
TEMPS REQUIS	4 unités (25 heures d'activités par unité).
NOMBRE D'ÉLÈVES	Environ 85 000 élèves francophones, de 15 à 18 ans, secteurs public et privé.*
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	Environ 500. Ratio: 1 professeur/5 groupes (30 élèves). 1 professeur: 150 élèves.
ÉCHÉANCIER	Lancement officiel: octobre 1982. Application obligatoire: septembre 1983.

---

* Ce chiffre est extrait de la liste de statistiques scolaires, Liste B-30, diffusée par la Direction de l'informatique du ministère de l'Éducation, septembre 1981, et concerne la population scolaire francophone de 5e secondaire en 1981-82.

PREMIÈRE PARTIE

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ET LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

1.1 RÉSUMÉ DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME

1.1.1 Diverses considérations

Les orientations du programme d'éducation économique se traduisent par des considérations relatives à l'élève, à la société et à la discipline économique.

1.1.1.1 L'élève

- En tant que consommateur, l'élève de 15 à 18 ans a déjà commencé à subir des pressions économiques qui le confrontent à la nécessité de faire des choix judicieux.
- En tant que futur travailleur, l'élève doit connaître son rôle, ses droits et ses devoirs.
- En tant que citoyen, l'élève doit comprendre certaines implications économiques et pouvoir se situer à travers les courants d'idées qui circulent autour de lui.

1.1.1.2 La société

- À l'instar de toute société, la société québécoise doit faire des choix et se fixer des objectifs socio-économiques. Elle pourra compter sur une participation efficace de ses citoyens dans la mesure où ils pourront analyser et comprendre ces choix et objectifs.
- La société québécoise aura besoin également de citoyens compétents capables de prendre en main les leviers de commande socio-économiques. L'éducation économique devrait susciter l'intérêt des élèves pour le domaine économique.

1.1.1.3 L'économique

La science économique étudie les modes d'organisations grâce auxquels les individus tirent le meilleur parti des ressources limitées dont ils disposent, comote tenu de leurs besoins.

L'étude de ces modes d'organisations requiert une initiation aux connaissances et aux habiletés de base de la discipline économique. Elle doit être envisagée dans une perspective globale mettant en lumière les relations et les interdépendances qui unissent les faits et les phénomènes économiques.

Les considérations qui précèdent ont mené à la formulation des buts, des principes directeurs et des objectifs du programme.

1.1.2 Les buts

Tel que précisé dans le programme, "... ce cours vise à dépasser l'accumulation de connaissances plus ou moins structurées, sans toutefois prétendre exposer des théories économiques que l'élève saisirait mal en raison de connaissances de base insuffisantes ou d'un manque d'intérêt de sa part.

Faire de l'éducation économique, c'est permettre à l'élève non seulement d'acquérir des connaissances et des habiletés intellectuelles et techniques, mais aussi d'adopter des attitudes et tout un ensemble de valeurs. C'est aussi lui transmettre les notions économiques de base dans un ensemble cohérent pour qu'il puisse les assimiler et éventuellement les utiliser. Cette éducation doit également amener l'élève à mettre à profit son vécu quotidien afin de comprendre les réalités qui l'entourent et d'y participer en faisant des choix à bon escient quand les circonstances l'exigent."(1)

---

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Programme d'étude, Éducation économique, 5e secondaire, formation générale et professionnelle, août 1983, no 16-3661, p. 15.

1.1.3 Les principes directeurs

Le programme d'éducation économique s'appuie sur les principes directeurs suivants.

1.1.3.1 Chaque objectif du programme est présenté comme partie indissociable d'une synthèse, la réalité économique.

Le programme a sélectionné 7 modules dont les objectifs correspondent aux grandes composantes de la réalité économique. Plus la réalité économique pourra être saisie comme un tout, plus juste sera la compréhension et la décision du citoyen éclairé que l'on veut former.

1.1.3.2 Le programme présente les objectifs dans un réseau de relations et d'interdépendances traduisant la réalité économique.

Le programme s'oppose à une démarche d'apprentissage à l'intérieur de laquelle les faits seraient étudiés pour eux-mêmes, de manière cumulative et quantitative.

Le programme privilégie plutôt une démarche qui vise à regrouper les faits en phénomènes et à relier les divers phénomènes de manière à présenter et à expliquer la réalité économique.

1.1.3.3 Le programme propose une séquence d'objectifs ordonnés en fonction d'un apprentissage cohérent et gradué.

À partir de concepts simples qu'il peut comprendre facilement, l'élève est amené à un niveau d'analyse de plus en plus élevé, ce qui contribue progressivement à développer chez lui un esprit critique.

1.1.3.4 Le programme privilégie une approche pragmatique axée sur le vécu de l'élève.

Le programme fait appel au vécu économique de l'élève comme situation éducative.

L'expérience de l'élève est remplie d'actes économiques. Identifier et analyser ces actes permet à l'élève de découvrir les aspects théoriques qui s'y rattachent.

Une approche axée sur le vécu de l'élève implique que les institutions et les mécanismes économiques soient étudiés dans le contexte de la société québécoise.

1.1.3.5 Le programme aborde une dimension économique plus vaste que la réalité immédiate de l'élève.

L'expérience de la vie économique qu'un élève peut acquérir dans son environnement immédiat reste limitée. Il importe qu'il puisse prendre connaissance d'une réalité socio-économique plus vaste et réfléchir sur des problèmes actuels qu'un citoyen responsable se doit de connaître.

1.1.4 Les objectifs de formation

Les objectifs de formation que le programme propose d'atteindre relèvent du domaine cognitif et du domaine affectif.

Ces objectifs de formation sont les suivants:

"[...] à la fin du programme d'éducation économique, l'élève devrait:

1. Être initié aux connaissances et aux habiletés fondamentales de l'analyse économique.

2. Être familiarisé avec sa réalité économique environnante.

3. Être initié aux relations et aux interdépendances économiques de la société.

4. Avoir pris conscience des principaux phénomènes et problèmes socio-économiques actuels.

5. Avoir développé son jugement critique face à diverses réalités économiques.

6. Être sensibilisé aux responsabilités personnelles et sociales qu'il devra assumer comme agent économique."(2)

1.2 LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'éducation économique contient 7 modules qui correspondent à autant de thèmes couvrant les principaux aspects de la réalité économique. Ces modules, dans l'ordre, sont les suivants: l'organisation économique de la société; l'organisation de la production; les ressources humaines; la consommation; les institutions financières et la monnaie; l'État et les finances publiques; l'économie internationale.

Chaque module contient un objectif général qui chapeaute des objectifs terminaux, lesquels chapeautent à leur tour des objectifs intermédiaires.

Le programme propose en tout 7 objectifs généraux, 18 objectifs terminaux et 49 objectifs intermédiaires. Tous ces objectifs sont obligatoires, à l'exception de 3 objectifs intermédiaires accompagnés d'un astérisque.

1.3 CRITÈRES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE

La considération des orientations et des objectifs du programme nous amène à dégager quelques critères généraux concernant le matériel didactique de base.

---

2. Op. cit., p. 17.

PRESCRIPTION 1: Une approche pragmatique axée sur le vécu de l'élève

Le matériel didactique de base devra être conçu de manière à permettre à l'élève d'aborder l'étude de la réalité économique à partir d'une approche pragmatique axée sur son vécu.

L'auteur devra donc faire en sorte d'amener l'élève à découvrir les différents aspects de cette réalité:

- en partant le plus souvent possible de son expérience, de ses intérêts et de ses préoccupations quotidiennes;
- en partant des faits et des phénomènes qui composent la réalité économique québécoise et, plus spécifiquement, celle du milieu de l'élève.

Cette prescription implique que l'auteur devra:

- choisir de nombreux exemples de gestes, d'actes économiques, de cas vécus par l'élève ou qu'il sera appelé à vivre éventuellement, de manière à l'amener à découvrir les aspects théoriques qui se rattachent à ces actes;
- choisir plusieurs éléments de contenu en fonction de l'utilité qu'ils pourront avoir pour l'élève, faire découvrir comment utiliser ces éléments, mentionner de nombreux détails pratiques et faire découvrir le rôle de ces éléments à l'intérieur de la réalité économique: par exemple, comment magasiner un emprunt auprès d'institutions financières, comment utiliser différents moyens de protection du consommateur, comment faire fructifier des épargnes, comment lire un contrat de vente, comment interpréter les pages des marchés boursiers, etc.;
- présenter les notions et les concepts de base, les mécanismes et les institutions économiques dans le contexte de la société québécoise (exemples tirés de la réalité québécoise, références à des institutions et des organismes québécois, etc.);
- suggérer des activités qui mettent l'élève en contact étroit avec son milieu et qui l'amènent à mieux le connaître.

PRESCRIPTION 2: Une démarche d'apprentissage cohérente et progressive

Le matériel didactique devra favoriser l'atteinte des objectifs du programme par le biais d'une démarche d'apprentissage cohérente et progressive.

L'auteur ne sera pas tenu de respecter l'ordre de présentation des modules du programme sauf en ce qui a trait aux modules 1 (Organisation économique de la société) et 7 (Économie internationale) qui devront obligatoirement être introduits dans cet ordre.*

Toutefois, dans la mesure où l'ordre de présentation des modules du programme, et des objectifs terminaux à l'intérieur des modules, traduit la logique qui a présidé à la conception du programme, l'auteur devra autant que possible respecter cet ordre. Mais l'auteur devra surtout s'assurer que tous les objectifs intermédiaires rattachés à un même objectif terminal soient traités et articulés de manière à favoriser l'atteinte de cet objectif. Si l'auteur juge préférable de modifier l'ordre de présentation des modules, il devra expliquer et justifier sa démarche dans le livre du maître: il devra démontrer que son matériel didactique est structuré de manière à permettre une appréhension cohérente et progressive des relations et des interdépendances entre les faits et les phénomènes économiques.

À travers l'enchaînement des modules à l'intérieur du matériel didactique, l'auteur devra amener l'élève à s'ouvrir progressivement à une réalité économique de plus en plus large, en s'appuyant d'abord sur celle de son vécu et de son milieu immédiat. L'auteur verra également à ce que l'élève aborde graduellement des questions, des problèmes et des phénomènes plus complexes, d'un niveau plus abstrait, à partir d'une

* Le module 1 constitue en quelque sorte une mise en situation générale permettant d'introduire les éléments majeurs qui seront abordés dans les modules subséquents et qui constituent la charpente du cadre d'analyse de la réalité économique. Le module 7 propose à l'élève une ouverture sur le monde (macroéconomie) à laquelle l'auront préparé les autres modules du programme.

prise de conscience (préalable) des gestes et des faits économiques de son vécu et en utilisant les connaissances acquises en cours d'apprentissage.

La démarche d'apprentissage sera cohérente et progressive. Mais elle devra également être active, réflexive et synthétique.

Le programme d'éducation économique sous-tend une pédagogie active. La formulation des objectifs intermédiaires et terminaux implique une participation active de l'élève au processus d'apprentissage.

A l'intérieur du cours d'éducation économique, l'élève devra en effet décrire, expliquer, analyser, distinguer, comparer, caractériser, établir des relations, démontrer, etc..

Les éléments de contenu du matériel didactique devront respecter ce caractère actif de l'apprentissage en présentant à l'élève des situations d'apprentissage en termes de situations-problèmes, en faisant vivre à l'élève diverses mises en situation et simulations économiques, en lui proposant des activités individuelles et de groupe qui l'incitent à chercher des informations, en suscitant l'analyse, la discussion, l'échange d'idées ainsi que la production de synthèses, la communication de résultats d'enquêtes et de travaux divers, etc..

Le programme fait appel aussi à une démarche réflexive de la part de l'élève qui devra se pencher sur diverses questions, divers sujets concernant la réalité économique actuelle.

Les éléments de contenu du matériel didactique devront susciter la réflexion en permettant à l'élève de prendre conscience des valeurs et des faits que sous-tendent les phénomènes économiques et en l'amenant progressivement à structurer sa pensée, à exercer son esprit critique, à pondérer ses jugements.

Enfin, la démarche d'apprentissage devra être synthétique.

Les éléments de contenu du matériel didactique devront être présentés et structurés de manière à ce que l'élève puisse découvrir les relations et les interdépendances entre les faits et les phénomènes économiques.

L'auteur devra relier le plus possible les objectifs à l'intérieur de chaque module et les objectifs des modules les uns aux autres afin d'amener l'élève à acquérir une vision globale de la réalité économique, vision globale et synthétique qui le rendra plus apte à analyser, à porter des jugements éclairés sur différents aspects de cette réalité et à orienter ses choix, ses actions.

PRESCRIPTION 3: Une démarche d'apprentissage active, réflexive et synthétique

Les éléments de contenu du matériel didactique devront être conçus de manière à respecter les dimensions essentielles de l'apprentissage en éducation économique en proposant à l'élève de vivre une démarche qui soit à la fois active, réflexive et synthétique.

1.4 LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE

PRESCRIPTION 4: Le matériel didactique de base nécessaire à l'enseignement du programme

Le matériel didactique de base nécessaire à l'enseignement du programme d'éducation économique devra être constitué:

- d'un manuel de l'élève;
- d'un dossier de données statistiques;
- de cartes murales économiques;
- d'un livre du maître.

On trouvera dans les autres parties du présent document une description des caractéristiques de chacun de ces éléments.

DEUXIÈME PARTIE

2. LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.1 LES OBJECTIFS TRAITÉS DANS LE MANUEL DE L'ÉLÈVE

Selon les orientations de L'École québécoise, le manuel de base doit servir à l'élève de "fil conducteur dans sa démarche d'apprentissage".(3)

Le manuel de base pourra être utilisé adéquatement à cette fin s'il contient des éléments de contenu en rapport avec tous les objectifs du programme.

PRESCRIPTION 5: Les objectifs traités dans le manuel

> Le manuel de l'élève devra traiter tous les objectifs du programme, selon l'orientation retenue pour chacun des modules et selon les principes directeurs du programme.

Cette prescription implique que l'on devra aussi traiter les trois objectifs intermédiaires qui sont facultatifs dans le programme, à savoir les objectifs 2.3.3, 5.1.3 et 7.2.3.

2.2 LES ÉLÉMENTS DE CONTENU DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

Les éléments de contenu du manuel nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme consisteront principalement:

- en un ensemble d'informations et d'explications présentées sous la forme d'un texte de base;
- en diverses activités d'apprentissage dont certaines porteront sur des documents écrits et des documents figurés intégrés dans le manuel (et dans le dossier de données statistiques);
- en des outils de consultation.

---

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action, 1979, p. 104.

Nous allons maintenant spécifier les exigences concernant ces différents éléments de contenu et d'autres aspects qui s'y rattachent.

2.3 UN TEXTE DE BASE À CARACTÈRE INFORMATIF

Le manuel contiendra un ensemble d'informations et d'explications permettant à l'élève d'acquérir diverses connaissances de base en rapport avec les objectifs du programme.

Ces informations et ces explications se présenteront sous la forme d'un texte de base à l'intérieur duquel l'auteur intercalera des activités d'apprentissage, des documents écrits et figurés et d'autres éléments de contenu.

PRESCRIPTION 6: Un texte de base: des informations et des explications portant sur les concepts de base

> Le manuel de l'élève devra contenir des informations et des explications portant sur les concepts et les notions de base rattachés aux objectifs des différents modules du programme.*

PRESCRIPTION 7: Les caractéristiques du texte de base

> Le texte de base à caractère informatif devra avoir les caractéristiques suivantes:
>
> - être rédigé en conformité avec l'approche pragmatique spécifiée dans la PRESCRIPTION 1;

---

* Ces concepts et notions de base sont clairement identifiés dans le guide pédagogique, no 16-3661-01.

- présenter les éléments essentiels à la compréhension des faits et des phénomènes économiques et faciliter cette compréhension en évitant:

  . l'étude des aspects spécialisés
  . les analyses de niveau trop poussé
  . l'avalanche de détails techniques

- faire ressortir le plus clairement possible les liens qui unissent les différents concepts rattachés à chaque module et, à mesure que l'on progressera dans le manuel, les liens entre les concepts des divers modules du programme (par exemple, les liens qui unissent les notions d'affectation des ressources et les notions de ressources, rareté, environnement, bien et besoin collectifs, entreprises, etc.; les liens qui unissent une production bien organisée, le niveau d'emploi, le niveau de revenu, la consommation et les investissements, etc.);

- générer des activités d'apprentissage.

À l'intérieur du manuel, l'auteur devrait faire en sorte de concilier l'information et la formation d'un esprit critique chez l'élève et d'éviter que la présentation des faits et phénomènes économiques ne donne lieu à des simplifications outrancières.

Des points de vue différents devraient être présentés en parallèle par le biais de textes comparatifs, d'études de cas, etc..

Mais avant tout, on proposera à l'élève un cheminement fondé sur le questionnement, à l'intérieur duquel il sera amené à interroger le réel, à procéder à une analyse par observations (directes et indirectes) et par comparaisons fréquentes.

* * *

Le texte de base et les documents écrits que l'auteur intégrera dans le manuel comporteront inévitablement un certain nombre de termes spécialisés, de termes propres au domaine économique.

Ces termes, et tous les mots que l'auteur jugera nécessaire d'expliquer en vue d'une meilleure compréhension du texte, devront être définis dans le

manuel, que ce soit à l'intérieur du texte de base, en bas des pages ou encore dans un glossaire.

Dans le but de bien faire saisir le sens et la portée de ces termes, l'auteur fera appel à des exemples concrets ou à des explications reliées à l'expérience économique de l'élève.

Lorsqu'utilisés pour la première fois dans le manuel, ces termes spécialisés pourraient être mis en évidence par un procédé typographique ou graphique approprié. Un tel procédé pourrait également indiquer à l'élève que les termes sont définis et regroupés dans un glossaire à la fin du manuel.

PRESCRIPTION 8: Les définitions des termes spécialisés ou techniques

Les termes spécialisés ou techniques et les autres mots susceptibles d'engendrer des difficultés de compréhension devront être définis dans le manuel, à l'aide d'exemples concrets ou d'explications reliées à l'expérience économique de l'élève.

2.4 DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Le manuel de l'élève contiendra plusieurs activités d'apprentissage.

Ces activités amèneront l'élève:

- à acquérir des connaissances en rapport avec les divers objectifs formulés à l'intérieur des modules du programme;
- à développer des habiletés intellectuelles telles que: observer; poser des hypothèses; solutionner différentes situations-problèmes; comparer;

établir des relations et des interdépendances; faire des analyses critiques; produire des synthèses; etc.;

- à développer des habiletés techniques telles que: lire et utiliser des données statistiques; lire et utiliser des tableaux, des graphiques; utiliser la technique d'enquête; etc.;

- à adopter des attitudes intellectuelles telles que: le sens critique; le choix rationnel; l'ouverture d'esprit; le souci de rigueur intellectuelle; le sens de la relativité en regard de certains concepts et notions et en regard de conceptions ou options véhiculées ou vécues; etc.;

- à adopter des attitudes sociales telles que: le sentiment d'appartenance à sa collectivité; la responsabilité socio-économique; l'implication dans son milieu; le respect des différences dans les conceptions et les comportements sur le plan socio-économique; etc..

PRESCRIPTION 9: Les activités d'apprentissage

Les activités d'apprentissage devront permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés intellectuelles et techniques nécessaires à la compréhension de la réalité économique. Elles devront susciter l'adoption d'attitudes intellectuelles et sociales conformes aux orientations éducatives du programme.

Les activités devront être nombreuses et être reliées à la poursuite des objectifs du programme.

Le manuel devra contenir au moins une activité en rapport avec chacun des objectifs terminaux et avec la plupart des objectifs intermédiaires du programme.

PRESCRIPTION 10: La répartition des activités d'apprentissage

Le manuel de l'élève devra contenir au moins une activité en rapport avec chacun des objectifs terminaux et avec la plupart des objectifs intermédiaires du programme.

On fera en sorte de concevoir plusieurs activités en rapport avec les éléments de contenu du manuel (texte de base, mises en situation, documents écrits et document figurés) de manière à consolider la compréhension des notions et concepts étudiés à l'intérieur des modules: activités d'analyse, de comparaison, applications pratiques, etc..

On fera en sorte également de suggérer plusieurs activités favorisant une exploitation par l'élève de son environnement: activités de recherche d'informations auprès d'agents économiques, enquêtes, utilisation de journaux, revues, etc..

PRESCRIPTION 11: Les caractéristiques des activités d'apprentissage

Les activités proposées dans le manuel devront avoir les caractéristiques suivantes:

- elles devront être variées;*

  Par exemple: analyse de textes; discussions; comparaisons de tableaux statistiques, de graphiques;** résolutions de situations-problèmes; applications pratiques; débats; recherches; cueillettes d'informations dans des journaux, revues, etc.; enquêtes; etc..

---

* On pourra à cet effet s'inspirer des activités décrites dans le guide pédagogique.

** Intégrés dans le manuel ou dans le dossier de données statistiques.

- elles devront être concrètes et conformes à l'approche pragmatique spécifiée dans la PRESCRIPTION 1 de manière à offrir à l'élève la possibilité d'apprendre des notions et des comportements pratiques, d'avoir prise sur son environnement économique;

- elles devront faire appel à différents modes de participation des élèves (activités en groupe, activités en équipe; activités individuelles) et susciter une participation active de leur part au processus d'apprentissage;

- elles devront favoriser l'expression orale et écrite.

2.4.1 Des mises en situation

Le manuel devra contenir des mises en situation. Celles-ci constitueront un moyen privilégié pour introduire des éléments d'apprentissage du manuel en fonction des intérêts, des préoccupations et de l'expérience économique de l'élève.

Les mises en situation devront être concrètes, stimulantes et variées.

Elles prendront diverses formes: activités d'exploration; anecdotes; simulations; formulations d'hypothèses; sujets de réflexion; etc..

Certaines mises en situation devraient être conçues en relation avec des documents écrits, des documents figurés, ou encore des illustrations contenus dans le manuel: par exemple, un article de presse faisant état du chômage chez les jeunes; une photographie ou une caricature traduisant une situation conflictuelle; etc..

Certaines mises en situation devront être globalisantes, c'est-à-dire intégrer des notions rattachées à divers objectifs d'un même module ou de différents modules.

Ces mises en situation permettront à l'élève de comprendre d'une manière concrète les liens qui unissent des faits et des phénomènes économiques.

Elles lui permettront également de faire appel à des connaissances et à des habiletés acquises à l'intérieur des cours d'éducation économique. Des mises en situation conçues sous forme de situations-problèmes et de simulations constitueront une excellente façon de globaliser les apprentissages: par exemple, une situation-problème impliquant l'achat d'un bien quelconque (sacrifices consentis, alternatives, etc.); une situation-problème impliquant l'annulation d'un contrat frauduleux; la simulation d'une situation conduisant à la création d'une entreprise; la simulation d'un projet de financement auprès d'une caisse populaire ou d'une banque; etc..

Il serait souhaitable d'introduire chaque module par le biais d'une mise en situation globalisante.

PRESCRIPTION 12: Les mises en situation

Le manuel de l'élève devra contenir des mises en situation.

Elles devront être concrètes, stimulantes et variées.

Certaines d'entre elles devront être globalisantes, de manière à favoriser l'intégration des notions rattachées à divers objectifs d'un module ou de modules différents.

2.4.2 Des documents écrits

On devra intégrer dans le manuel un certain nombre de documents écrits. Ces documents auront pour fonctions d'illustrer des notions et des explications contenues dans le texte de base et d'engendrer des activités en rapport avec des objectifs du programme.

Les documents écrits devraient stimuler l'intérêt et la curiosité de l'élève tout en facilitant la compréhension du texte de l'auteur. Certains de ces documents traiteront des faits et des phénomènes de l'actualité économique.*

Ils devront provenir de sources variées: extraits d'articles de journaux, d'articles de revues; extraits de livres traitant de sujets, de problèmes socio-économiques actuels que l'élève peut comprendre; extraits de documents provenant des milieux d'affaires et des milieux gouvernementaux (par exemple: des extraits de convention collective; des extraits de dépliants d'information offerts par diverses institutions financières; des extraits de programmes ou de politiques économiques; des extraits de textes de loi régissant divers aspects de la vie économique; etc.); etc..

Il serait pratique et intéressant d'inclure parmi ces documents écrits des éléments à caractère utilitaire tels que talon de chèque de paie, bordereau ou état de compte bancaire, formulaire d'impôt, pages de marchés boursiers, etc..

Ces éléments pourraient être accompagnés d'explications conçues pour faire comprendre à l'élève leur mode de fonctionnement ou d'utilisation et pour faire découvrir leur utilité à l'intérieur de la réalité économique.

---

* Les principes directeurs et les objectifs de formation du programme impliquent que certains éléments de contenu écrits (en particulier, des parties du texte de base et des documents écrits) devront référer directement à l'actualité économique. Etant donné que la réalité économique est mouvante, il y aura lieu de procéder à une mise à jour de ces éléments de contenu au cours des années qui suivront la parution du matériel.

De tels éléments pourraient également être regroupés dans une annexe à la fin du manuel.

Des activités devront être conçues en relation avec certains documents écrits: par exemple, des activités d'analyse, des activités de comparaison, des discussions ou des débats critiques, des activités de cueillette d'informations, des activités de recherche, etc..

De plus, tel que mentionné précédemment (section 2.4.1), des documents écrits devraient être intégrés à certaines mises en situation proposées dans le manuel.

PRESCRIPTION 13: Les documents écrits

On devra intégrer des documents écrits dans le manuel de l'élève. Ces documents devront servir à illustrer des notions et des explications contenues dans le texte de base et/ou à engendrer des activités d'apprentissage. Ils devront provenir de sources diverses.

En principe, on devrait intégrer dans le manuel des documents écrits en rapport avec chaque module du programme.

En plus de servir aux fins que nous venons de spécifier, l'intégration de documents écrits dans le manuel pourra contribuer à créer une mise en pages vivante, variée et stimulante pour l'élève.

2.4.3 Des documents figurés

L'étude des faits et des phénomènes économiques nécessite l'utilisation de données et de tableaux statistiques, de graphiques, de schémas divers.

Ces documents figurés permettent de visualiser rapidement un ensemble d'informations, de mesurer et comparer divers paramètres de l'activité économique; par exemple:

- des tableaux statistiques mesurant l'importance du gouvernement à titre d'employeur ou encore comparant des cycles économiques (la crise de 1929 et la récession du début des années 1980), etc.;
- un tableau indiquant le cours de devises étrangères en dollars canadiens; etc.;
- un graphique montrant l'évolution dans la satisfaction des besoins des Québécois; etc.;
- l'organigramme d'une entreprise ou d'un syndicat; etc..

On devra intégrer dans le manuel de l'élève quelques documents figurés de ce type. On fera en sorte toutefois d'intégrer dans le manuel des documents figurés dont le contenu puisse rester valide le plus longtemps possible, c'est-à-dire des documents de portée générale qui réfèrent moins directement à l'actualité économique.

Les données statistiques relatives à l'actualité économique sont rapidement périmées. C'est pourquoi on verra à les regrouper dans un dossier indépendant du manuel de l'élève (cf. troisième partie du devis) qu'il sera facile de mettre à jour périodiquement.

L'habileté à lire, à interpréter et à utiliser des données statistiques, des tableaux, des graphiques, est une des habiletés qu'il importe de développer chez l'élève dans le but de le rendre plus apte à comprendre et analyser la réalité économique.

L'auteur devra concevoir quelques activités en rapport avec des tableaux statistiques et des graphiques présentés dans le manuel et dans le dossier de données statistiques: par exemple, des activités d'observation, des activités de comparaison, etc..

Il devra aussi suggérer des activités à l'intérieur desquelles l'élève sera amené à utiliser ou construire lui-même de tels tableaux et graphiques: par exemple, des activités de recherche, des activités d'enquête, des activités de synthèse, etc..

L'auteur devrait fournir des explications sur la manière de lire et interpréter certains documents figurés contenus dans le manuel et le dossier de données statistiques.

Il serait utile également d'inclure des explications concernant divers types de représentation graphique utilisés pour illustrer des données économiques: représentation linéaire, représentation circulaire, etc..

Ces explications pourraient être réparties à l'intérieur des chapitres ou parties du manuel ou encore regroupées en annexe.

PRESCRIPTION 14: Les documents figurés

Le manuel devra contenir divers documents figurés, tels que des tableaux statistiques, des graphiques, des schémas, des organigrammes, etc..

Des activités devront être conçues en rapport avec certains de ces éléments et en rapport avec des éléments de contenu regroupés dans le dossier de données statistiques.

On devra également suggérer dans le manuel des activités amenant l'élève à utiliser ou construire des tableaux statistiques et des graphiques.

On devrait trouver quelques illustrations de cartes économiques parmi les documents figurés faisant partie du manuel de l'élève.

Divers objectifs intermédiaires des modules 2 (Organisation de la production), 3 (Ressources humaines) et 7 (Économie internationale) justifient le recours à de telles cartes.

Nous décrirons d'ailleurs, dans la quatrième partie du présent devis, deux cartes murales économiques à l'usage de la classe.

Les cartes contenues dans le manuel de l'élève devraient illustrer d'autres aspects que ceux traités dans les cartes murales: par exemple, les grandes artères économiques du Québec; les zones d'activité économique du Québec; l'industrie québécoise; etc.. Quelques activités devraient être proposées en rapport avec les cartes économiques contenues dans le manuel.

2.4.4 Des activités de synthèse

Compte tenu de l'approche et de la démarche d'apprentissage privilégiées dans le programme, les activités de synthèse devraient avoir une importance particulière à l'intérieur du manuel de l'élève.

L'auteur fera en sorte de concevoir ces activités de manière à ce qu'elles permettent:

- de regrouper plusieurs objectifs et d'établir des relations entre eux;
- de faire appel aux connaissances acquises et aux habiletés intellectuelles et techniques.

L'élève sera ainsi amené à intégrer plusieurs notions et à acquérir une vue d'ensemble de la réalité économique.

Les activités de synthèse devraient prendre diverses formes (enquête, recherche, débat, etc.) et susciter la réalisation de productions (texte, dossier, graphique, tableau, enregistrement sonore, etc.).

PRESCRIPTION 15: Les activités de synthèse

Le manuel devra contenir des activités de synthèse en rapport avec chacun des modules du programme.

2.4.5 Des résumés

Il serait souhaitable que le manuel de l'élève contienne des résumés à la suite de chaque unité d'enseignement (correspondant à un objectif terminal) ou encore à la fin de chaque module.

Afin d'éviter le caractère monotone d'une présentation uniforme et afin de faire appel à la participation de l'élève, l'auteur pourrait apporter une certaine variété dans la conception des résumés.

Par exemple, les manières de présenter les résumés pourraient amener les élèves à les compléter, à les utiliser comme pistes de discussions, de débats, ou encore à en construire par le biais d'activités de synthèse.

2.4.6 Des questions

Il va de soi que, dans un manuel à l'intérieur duquel on propose à l'élève de vivre une démarche d'apprentissage active, réflexive et synthétique, les éléments de contenu devraient être accompagnés d'un questionnement conçu principalement pour:

- faciliter la compréhension du texte de base et des documents écrits et figurés;
- susciter la participation de l'élève;
- faire progresser la réflexion.

On fera donc en sorte de formuler diverses questions à l'intérieur du manuel de l'élève.

PRESCRIPTION 16: Les questions

On devra intégrer dans le manuel des questions formulées de manière à favoriser la compréhension de certains éléments de contenu, à susciter la participation et la réflexion de l'élève.

2.4.7 Des activités d'évaluation formative

L'évaluation fait partie intégrante du processus enseignement-apprentissage. C'est pourquoi il serait souhaitable d'intégrer dans le manuel quelques activités qui permettent à l'élève de vérifier ce qu'il maîtrise et ce qui lui cause des difficultés.

Ces activités d'évaluation formative serviraient à évaluer:

- les connaissances acquises en rapport avec les concepts et les notions rattachés aux divers modules du programme;
- le développement des habiletés intellectuelles et techniques.

L'auteur qui voudra concevoir de telles activités pourra s'inspirer des politiques générales d'évaluation pédagogique.*

2.5 LES ASPECTS PHYSIQUES DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

2.5.1 La forme du manuel

Le manuel de l'élève prendra la forme d'un manuel complet (divisé en parties ou chapitres correspondant aux modules du programme) ou la forme d'un ensemble de fascicules interdépendants (chaque fascicule correspondant à un module du programme).

Dans le cas d'une présentation sous forme de fascicules, on indiquera sur la page couverture de chaque fascicule le titre et le numéro du module traité. On verra évidemment à rendre disponibles en même temps tous les fascicules couvrant la matière du programme.

PRESCRIPTION 17: La forme du manuel de l'élève

Le manuel de l'élève devra prendre la forme d'un manuel complet ou celle d'un ensemble de fascicules interdépendants.

2.5.2 Le caractère attrayant, la résistance et la durabilité du manuel

Le manuel d'éducation économique devrait avoir une couverture attrayante, propre à attirer l'attention d'un élève de 15 à 18 ans et à lui donner le goût d'en examiner le contenu.

---

* MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire, Québec, 1981, #16-7500.

Le manuel devra être résistant afin qu'il puisse être réutilisé pendant quelques années.

Il devrait être solidement relié. Dans le cas d'un manuel complet, on devrait utiliser une reliure caisse. Dans le cas d'un manuel sous forme de fascicules, le minimum adéquat devrait être une reliure cousue et collée.

La mise en pages devra être organisée de manière à ce que l'élève ne soit ni invité ni incité à y griffonner ou à y écrire quoi que ce soit.

PRESCRIPTION 18: La résistance et la durabilité du manuel

Le manuel de l'élève devra être de qualité suffisante pour assurer sa résistance; dans le manuel, on devra indiquer clairement à l'élève qu'il doit réaliser toute activité sur des feuilles ou dans un cahier indépendants du manuel.

2.5.3 La répartition du contenu

Il reviendra à l'auteur de pondérer la place et l'importance à accorder aux différents éléments de contenu (texte de base, activités, mises en situation, documents écrits, documents figurés, résumés, etc.) pourvu que le contenu du manuel permette la poursuite et l'atteinte des objectifs du programme.

Il serait souhaitable toutefois que le manuel présente une certaine variété dans l'agencement du contenu, que la présentation graphique supporte l'approche pédagogique.

2.6 LA PRÉSENTATION GRAPHIQUE DU MANUEL DE L'ÉLÈVE

Les informations contenues dans le manuel n'auront pas toutes la même importance et ne présenteront pas toutes le même coefficient de difficulté au niveau de la compréhension.

Afin de faciliter la lecture et l'utilisation du manuel, on devrait faire en sorte de bien distinguer, de bien démarquer, les uns par rapport aux autres, les différents ensembles rédactionnels du manuel: le texte de base, les activités d'apprentissage, les mises en situation, les documents écrits, les questions, les consignes, les résumés, etc..

On devrait également insister sur certaines notions et concepts, faire ressortir certains documents écrits, certaines mises en situation, etc., par rapport à l'ensemble du contenu.

Afin de bien mettre en évidence chacun de ces ensembles rédactionnels et de conférer au manuel un impact visuel agréable et stimulant, on devrait accorder beaucoup de soin à la présentation graphique.

2.6.1 La mise en pages

La mise en pages devrait faciliter la visualisation des différences entre les ensembles rédactionnels, de manière à ce que le contenu du manuel soit facile à lire et à comprendre.

Elle ne devrait pas être trop serrée ni trop aérée.

2.6.2 L'utilisation de couleurs

On devrait utiliser des couleurs afin de souligner ou démarquer certains ensembles rédactionnels les uns par rapport aux autres et par

rapport aux illustrations (cf. section 2.6.4) et au fond de page. Les titres d'unités d'apprentissage, sous-titres de paragraphes, etc., pourraient également être mis en relief par l'emploi de couleurs.

2.6.3 Les caractères typographiques

On devrait recourir à des procédés typographiques variés (grosseur et forme des caractères) dans le but de contraster les différents ensembles rédactionnels et de faciliter la compréhension des informations contenues dans le manuel.

3.6.4 Les illustrations

Enfin, l'utilisation d'illustrations contribuerait à rendre le manuel plus attrayant, plus apte à éveiller la curiosité et maintenir l'intérêt de l'élève.

Certaines illustrations pourraient aussi susciter des apprentissages, particulièrement en rapport avec le développement de valeurs et d'attitudes intellectuelles et sociales.

On pense ici à des dessins humoristiques, caricatures et bandes dessinées; choisis avec goût et discernement, ils pourraient constituer des éléments très riches de réflexion et d'expression.

On pense également à des photographies en couleur qui, tout en véhiculant une part d'information, pourraient créer un impact affectif chez l'élève.

2.7 LES OUTILS DE CONSULTATION

Certaines parties d'un manuel servent à mieux comprendre l'agencement du contenu, à retracer l'information contenue dans le manuel ou encore à indiquer diverses sources d'informations.

2.7.1 Un glossaire

Il serait utile de regrouper dans un glossaire tous les termes définis à l'intérieur du manuel (cf. section 2.3 du devis).

2.7.2 Un index

Il serait souhaitable également de spécifier dans un index les pages du manuel dans lesquelles on traitera divers sujets et concepts de base rattachés au programme et dans lesquelles on mentionnera divers noms de personnes, d'institutions, de pays, etc..

2.7.3 Une table des matières

PRESCRIPTION 19: La table des matières

Le manuel de l'élève devra contenir une table des matières suffisamment détaillée pour offrir à l'élève une vue d'ensemble du contenu et lui permettre de se repérer facilement.

2.7.4 Une bibliographie

L'auteur devrait suggérer un certain nombre de lectures en rapport avec chacun des modules du programme: livres, articles de revues, textes divers.

Les suggestions devraient porter sur des sujets intéressants et à la portée d'élèves de 5e secondaire.

L'auteur pourrait décrire sommairement le contenu des ouvrages ou textes mentionnés et identifier les éléments de contenu du manuel en rapport avec lesquels ces suggestions de lecture sont faites.

2.7.5 Des annexes

Enfin, certains éléments de contenu et certaines procédures d'activités pourraient être regroupés sous forme d'annexes afin que l'élève puisse les repérer et les consulter facilement. Par exemple:

- des copies de formulaires rattachés à divers secteurs de l'activité économique (talon de chèque de paie, contrat de crédit, bordereaux bancaires, formulaires d'impôt, etc.) avec des explications concernant leur mode d'utilisation et leur utilité à l'intérieur du circuit économique;
- des types de représentation graphique (linéaire, circulaire, etc.) avec des explications sur la manière de les lire et de les interpréter;
- des tables de la bourse avec des explications permettant de bien comprendre les cotes des marchés boursiers;
- des tables d'intérêts (journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel; simple, composé, etc.), des tables de primes d'assurances, etc., accompagnées d'explications appropriées;
- des explications concernant la technique d'enquête (cueillette des données, entrevue, analyse des résultats, déduction des conclusions, etc.);
- des explications concernant la façon de monter et de présenter un dossier;
- etc..

2.8 LE CAHIER D'EXERCICES

L'analyse du programme ainsi que diverses consultations auprès d'enseignants et d'agents responsables de l'enseignement du programme nous amènent à la conclusion qu'il n'y a pas lieu d'incorporer au matériel de base un cahier d'exercices ou d'activités à caractère périssable.

La réalisation des activités proposées dans le manuel de l'élève (et le livre du maître) en rapport avec les objectifs du programme ne nécessite pas l'utilisation de ce type de matériel.

En fait, l'élève pourra élaborer lui-même son cahier d'activités.

PRESCRIPTION 20: Aucun cahier d'exercices ou d'activités

On ne devra adjoindre aucun cahier d'exercices ou d'activités au matériel didactique de base.

TROISIÈME PARTIE

3. LE DOSSIER DE DONNÉES STATISTIQUES

Un dossier de données statistiques constitue un outil méthodologique auquel il est indispensable de recourir à l'intérieur du cours d'éducation économique.

On rassemblera dans ce dossier des séries chronologiques, des données brutes, des données comparatives, des taux, des moyennes, des indices, des pourcentages, des tableaux, des graphiques, etc.. La majeure partie des données devront être d'actualité.

Elles devront être sélectionnées et présentées en relation avec les objectifs du programme et en tenant compte des capacités des élèves de 5e secondaire.

On fera en sorte de concevoir le dossier de manière à faciliter le remplacement des éléments de contenu qui deviendront périmés au fil des ans (par exemple, un cahier constitué de feuilles mobiles, etc.).

PRESCRIPTION 21: Le dossier de données statistiques

On devra produire un dossier de données statistiques indépendant du manuel de base. On devra regrouper dans ce dossier diverses données, telles que des séries chronologiques, des données brutes, des données comparatives, des taux, des moyennes, des indices, des pourcentages, des tableaux, des graphiques, etc..

QUATRIÈME PARTIE

4. LES CARTES MURALES

4.1 LE CONTENU DES CARTES MURALES

Les cartes murales constituent un matériel didactique de base destiné à l'ensemble de la classe.

Elles permettront aux élèves d'avoir sous les yeux une référence constante à quelques aspects de l'activité économique québécoise et internationale.

PRESCRIPTION 22: Le contenu des cartes murales

Les cartes murales devront illustrer les éléments suivants:

CARTE 1: LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Contenu:
- Identification des principaux produits exportés et importés par le Québec à travers le monde.
- Identification des lieux de destination et de provenance de ces produits.
- Identification des principaux partenaires économiques du Québec.

CARTE 2: LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX

Contenu:
- Visualisation des grands courants d'échanges économiques internationaux.
- Visualisation des liens économiques entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement: rapports Nord-Sud.

4.2 LA REPRÉSENTATION DU CONTENU DES CARTES MURALES

On s'en tiendra à une représentation des éléments essentiels. On évitera d'encombrer les cartes de détails ou de renseignements inutiles, de manière à ce que leur contenu soit facilement lisible.

On fera en sorte de représenter les données à l'aide de symboles simples et clairs.

4.3 LES ASPECTS PHYSIQUES DES CARTES MURALES

Les cartes seront suffisamment grandes pour permettre une observation à distance de leur contenu.

Elles devraient être faciles à suspendre et à transporter.

Elles devraient également être de bonne qualité pour assurer leur résistance et leur durabilité.

CINQUIÈME PARTIE

5. LE LIVRE DU MAÎTRE

5.1 LES ÉLÉMENTS DE CONTENU DU LIVRE DU MAÎTRE

Le livre du maître doit servir de guide d'utilisation du manuel de l'élève, du dossier de données statistiques et des cartes murales.

On doit y trouver les explications nécessaires à la bonne application de la démarche proposée par l'auteur du manuel de même que les éléments qui faciliteront le travail de l'enseignant.*

5.2 UN ENSEMBLE D'INDICATIONS ET D'EXPLICATIONS

PRESCRIPTION 23: Des indications et des explications concrètes et détaillées

Le livre du maître devra contenir des indications et des explications concrètes et détaillées concernant:

- la démarche d'apprentissage ainsi que la ou les approches pédagogiques privilégiées par l'auteur du manuel;
- la planification du processus enseignement-apprentissage, à savoir:
  - préciser clairement la préparation qui est nécessaire pour l'utilisation des divers éléments de contenu du manuel de l'élève (par exemple, le matériel ou les documents de consultation requis, etc.),
  - donner toute information utile pour la compréhension et l'exploitation pédagogique des éléments de contenu du manuel de l'élève;
- la structure du manuel de l'élève (ordre de présentation des modules; articulation des unités d'apprentissage à l'intérieur des modules; etc.);

---

* On tiendra compte du fait que, en septembre 1983, environ 500 enseignants devront enseigner le nouveau programme d'éducation économique, soit environ 350 enseignants de plus qu'à l'heure actuelle, et la majorité d'entre eux n'auront pas une formation poussée en économie.

- l'atteinte des objectifs du programme, à savoir:

  . identifier les éléments de contenu du manuel (texte de base, activités d'apprentissage, documents écrits ou figurés, etc.) reliés à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs de chaque module
  . préciser quelles habiletés intellectuelles et techniques, quelles attitudes intellectuelles et sociales sont visées à travers les activités proposées dans le manuel
  . spécifier les liens qui peuvent être établis entre les éléments de contenu à l'intérieur d'un même module et entre des éléments de contenu rattachés à différents modules.

5.3 DES INFORMATIONS ET DES SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Les éléments de contenu du manuel de l'élève pourraient s'avérer insuffisants ou encore nécessiter un développement plus élaboré en rapport avec l'atteinte de certains objectifs intermédiaires et terminaux de programme.

PRESCRIPTION 24: Des informations, des suggestions de mises en situation et d'activités complémentaires

Le livre du maître devra contenir des éléments d'information et des suggestions de mises en situation et d'activités complémentaires en rapport avec chacun des modules traités dans le manuel de l'élève.

Parmi les activités suggérées, certaines devront:

- permettre des rythmes d'apprentissage différents;
- favoriser la réalisation de synthèses par les élèves;
- être conçues en fonction de milieux différents et adaptables à un traitement local spécifique (régionalisation).

On fera en sorte d'indiquer à l'enseignant à quelles fins et lui suggérer comment utiliser ces éléments complémentaires en rapport avec le contenu du manuel de l'élève.

5.4 DES ÉLÉMENTS DE CONTENU RATTACHÉS AU DOSSIER DE DONNÉES STATISTIQUES ET AUX CARTES MURALES

Le livre du maître contiendra également les éléments nécessaires à l'exploitation pédagogique du dossier de données statistiques et des cartes murales économiques.

PRESCRIPTION 25: L'exploitation pédagogique du dossier de données statistiques et des cartes murales

En rapport avec le dossier de données statistiques et les cartes murales, le livre du maître devra contenir:

- des explications et des informations concernant leur contenu;
- quelques suggestions d'activités reliées explicitement à des objectifs du programme;
- des indications concernant la préparation et le déroulement de ces activités.

5.5 DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ET DES PISTES D'INTERPRÉTATION

PRESCRIPTION 26: Des éléments de réponse et des pistes d'interprétation

Le livre du maître devra suggérer des éléments de réponse et des pistes d'interprétation aux questions et aux situations-problèmes formulées dans le manuel de l'élève.

5.6 DES SUGGESTIONS EN RAPPORT AVEC L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE DU VÉCU ET DU MILIEU DES ÉLÈVES

On devra aussi intégrer dans le livre du maître des suggestions conçues pour aider l'enseignant à adapter son enseignement au vécu et au milieu de ses élèves.

PRESCRIPTION 27: L'exploitation pédagogique du vécu et du milieu des élèves

Le livre du maître devra contenir des suggestions concernant des moyens de mettre à contribution l'expérience économique des élèves, d'exploiter l'actualité (locale, régionale, nationale) et de mettre à profit les ressources de leur milieu.

5.7 DES SUGGESTIONS EN RAPPORT AVEC DIVERSES FORMULES PÉDAGOGIQUES

Il serait intéressant et utile d'intégrer dans le livre du maître des suggestions en rapport avec certaines formules pédagogiques peu privilégiées par les enseignants en général, mais qui seraient susceptibles de les aider à varier leur pratique et de favoriser une participation active des élèves au processus d'apprentissage.

Ces suggestions pourraient porter sur l'organisation et l'animation:

- de débats;
- de séminaires;
- de simulations économiques (par exemple, la simulation d'une négociation collective en vue d'en arriver à la signature d'un contrat de travail);

- de jeux économiques;*
- de formules telles que l'enseignement par contrat, le team teaching, etc.;
- de visites en classe d'agents économiques;
- etc..

5.8 DES SUGGESTIONS D'ÉVALUATION FORMATIVE

Dans le but d'améliorer la qualité des apprentissages, le livre du maître devrait proposer des moyens concrets permettant à l'enseignant de procéder à une évaluation formative ponctuelle en rapport avec les éléments de contenu du manuel de l'élève.

Les informations ou les suggestions d'évaluation devraient aider l'enseignant à vérifier la poursuite et l'atteinte des objectifs du programme, c'est-à-dire à évaluer:

- l'acquisition des concepts et notions de base;
- le développement des habiletés intellectuelles et techniques;
- le développement d'attitudes intellectuelles et sociales.

Le livre du maître pourrait préciser les moments opportuns d'évaluation en les intégrant aux processus d'enseignement et d'apprentissage.

L'évaluation formative devrait porter sur l'atteinte de chaque objectif intermédiaire du programme.**

---

* Le guide pédagogique contient plusieurs suggestions concernant des jeux économiques. Les auteurs de matériel didactique pourraient proposer des aménagements pertinents et originaux de ces jeux ou encore concevoir eux-mêmes d'autres jeux.

** Pour traiter de l'évaluation dans le livre du maître, l'auteur aurait avantage à consulter les documents du ministère de l'Éducation ayant trait à l'évaluation pédagogique.

5.9 UNE BIBLIOGRAPHIE

Pour chacun des modules, le livre du maître proposera une bibliographie sélective en rapport avec les contenus du programme et avec la ou les approches pédagogiques privilégiées par l'auteur du manuel.

Cette bibliographie devrait mentionner des titres de livres et d'articles de revues facilement disponibles (autres que ceux suggérés à l'intérieur du guide pédagogique d'éducation économique) et comporter une analyse succincte ou des commentaires sur ces titres.

PRESCRIPTION 28: Une bibliographie sélective

> Le livre du maître devra contenir une bibliographie sélective en rapport avec le contenu de chacun des modules du programme et en rapport avec la ou les approches pédagogiques privilégiées par l'auteur du manuel.

Il serait intéressant également que le livre du maître contienne des références commentées à des documents audio-visuels (films, émissions de radio ou de télévision, etc.) traitant de sujets reliés aux thèmes et aux phénomènes économiques abordés dans le programme.

5.10 LES ASPECTS PHYSIQUES DU LIVRE DU MAÎTRE

Le livre du maître pourra prendre diverses formes:

- un seul livre;
- un ensemble de feuilles mobiles;
- un ensemble de fascicules.

Mentionnons qu'un livre du maître conçu sous forme d'un ensemble de feuilles mobiles présenterait de nombreux avantages, pédagogiques et économiques.

En effet, cette forme:

- se prête à des transformations;
- incite au renouvellement et à la créativité;
- permet l'enrichissement;
- facilite la manipulation: on peut utiliser un module à la fois et faire des regroupements;
- ne nécessite pas de reliure spéciale: l'enseignant pourra choisir une reliure de son choix.

CONCLUSION

Il est opportun, croyons-nous, de rappeler ici que le présent texte est d'abord destiné aux concepteurs et aux producteurs de matériel didactique. Il prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur est bien au fait du programme et du guide pédagogique.

Ce texte a aussi comme fonction de servir de cadre de référence à l'évaluation du matériel didactique pour fins d'approbation. C'est dans cette double perspective qu'il a été rédigé. Le personnel de la Direction du matériel didactique sera toujours heureux de répondre à toute demande d'information concernant l'un ou l'autre des éléments de ce devis.